

E 21/15712

*Le Ministre de Suisse à Paris, J. C. Kern,  
au Président de la Confédération, E. Welti*

R

Confidentielle

Paris, 14 juin 1872

J'ai eu l'honneur de recevoir les deux offices que le Conseil Fédéral m'a adressés les 3 et 5 juin<sup>1</sup>, au sujet de la *question des passeports*. Par le dernier de ces documents, le Conseil Fédéral m'annonçait qu'il insistait pour l'abolition immédiate de la taxe des visas de passeports, et qu'il ne pouvait adhérer au système des cartes d'identité, proposé par le Ministère Français de l'Intérieur.

En exécution des instructions contenues dans les offices précités, j'ai adressé à M. de Rémusat une dépêche<sup>2</sup> dont je crois devoir Vous communiquer la teneur, afin que Vous possédiez tous les documents relatifs à cette affaire<sup>3</sup>.

Après les démarches de toute espèce que j'ai cru devoir faire pour activer une solution, soit auprès de M. Thiers, soit auprès du Ministre de l'Intérieur, soit auprès de M. de Rémusat, il m'a paru qu'il y avait une question de dignité à m'abstenir de nouvelles visites et de nouvelles démarches personnelles. Comme Vous le

---

1. *Non reproduits*. Cf. E 1001 (E) q 1/95.

2. *Non reproduite*.

3. *Concernant cette question, cf. aussi nos 408, 414 et 416.*



6 JUILLET 1872

663

verrez, la note que j'ai rédigée est aussi énergique et concise que possible. J'ai cru devoir me borner à l'envoyer au Ministère des Affaires Etrangères, au lieu de la remettre à M. de Rémusat, comme cela avait été le cas pour les dépêches [et] notes verbales antérieures.

A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de voir depuis cette époque le Président de la République et le Ministre des Affaires Etrangères. Par les motifs que je viens d'indiquer, je me suis abstenu, vis-à-vis de ces personnages, de toute allusion à la question des passeports. La même réserve a du reste été observée par eux à mon égard.

*Post-script.:* Mon attitude dans l'affaire des passeports est dictée d'une part par l'esprit de nos instructions et d'autre part par la *conviction personnelle* que nous possédons un *droit conventionnel* d'être traités sur le même pied que les Anglais et les Belges. Je pense que la dignité du pays, que j'ai l'honneur de représenter, m'impose un langage ferme et énergique, pour que l'on ne croie pas ici que nous [les] *priions* de nous accorder une *faveur*, là où nous sommes *parfaitement autorisés* à réclamer l'égalité avec l'Angleterre et la Belgique.